Chronique Electorale

Pour les élections

CANDIDATURES ET DÉSISTEMENTS

Pour le cas où de nouvelles candidatures se présenteraient pour le second tour de scrutin des élections législatives qui aura lieu le 10 mai, les déclarations de ces nouvelles candidatures devront être faites pour être valables, avant le mardi 5 Mai à minuit, à la Préfecture.

Les candidats du premier tour ne sont pas tenus de renouveler leur déclaration.

Les déclarations de désistement seront également reçues à la Préfecture jusqu'au 5 mai à minuit.

STATISTIQUE FANTAISISTE

Le Parti Socialiste nous communique :

« Toute la presse réactionnaire et principalement celle de notre région s'efforce de faire croire que le pays s'est prononcé en faveur de la loi de trois ans.

Nous savons que l'on a l'habitude de déclarer que l'on fait dire aux chiffres tout ce que l'on veut, cela n'est pas exact, la vérité c'est que pour la statistique c'est comme pour l'arithmétique, pour qu'elle soit exacte il faut mettre les chiffres réellement là où ils doivent être mis.

Est-ce que c'est cela qui fut fait ? Nullement.

Nous ne voulons pas nous livrer à un examen de toutes les circonscriptions de France, nous nous arrêterons seulement à celle du Département du Nord.

Que voyons-nous ? Un certain nombre des radicaux portés comme partisans de la loi de trois ans lorsqu'aucune de leurs déclarations ne permet de les considérer comme tels.

Nous ajoutons que pour tous ceux qui connaissent la 5me circonscription de Lille et la 1re de Cambrai, il est impossible de soutenir que les 16.288 électeurs qui se sont prononcés sur les noms de MM. Potié et Le Roy soient tous des partisans de la loi de trois ans.

Il serait intéressant de savoir pourquoi Messieurs les réacteurs, qui entonnent des chants d'allégresse, n'ont pas voulu avant le vote de la loi et d'une façon précise consulter le pays.

Le Comité Electoral du Parti Socialiste Unifié ».

A Valenciennes

Les candidats du bloc de droite

Les délégués du Comité du Passage Boca ont décidé dans une réunion tenue jeudi après-midi sous la présidence de M. Lepez, de maintenir les candidatures de M. Castiau, dans la première circonscription, et de M. Macarez dans la troisième, pour le scrutin de ballottage du 10 mai.

En face des citoyens Mélin et Lefebvre, qui, à la suite du loyal désistement des citoyens Millot et Blémant, deviennent les candidats de la concentration républicaine et socialiste, les radicaux félons vont constituer une fois de plus le bloc de droite.

Les démocrates sincères ne seront pas dupes de ces manœuvres. Et MM. Macarez et Castiau ne trouveront chez les électeurs véritablement républicains qu'un peu plus de mépris pour leur nouvelle trahison.

Désistement des citoyens Léon Millot et Louis Blémant, en faveur des citoyens Mélin et et Lefebvre.

Le premier tour de scrutin, dans le département du Nord, a donné les résultats suivants : Dix élections, treize ballottages.

La Fédération Républicaine du Nord a décidé, *à l'unanimité*, dans sa réunion du mercredi 29 avril, de rester fidèle au principe de *la discipline républicaine.*

Nos amis Pasqual, Défontaine, Le Roy, Guislain, Ducarin et Défossé ne pourront triompher de leurs adversaires réactionnaires que s'ils obtiennent le concours loyal des socialistes de leurs circonscriptions et *ce concours leur est acquis.*

Les radicaux et radicaux-socialistes qui se sont affirmés sur nos noms n'hésiteront pas de leur côté à faire tout leur devoir en votant pour les citoyens

Pierre MELIN et *François LEFEBVRE*

Seuls candidats de la discipline républicaine.

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Léon MILLOT, avocat à Valenciennes, et Louis BLEMANT, avocat à Valenciennes,

6e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

M. DRON à ses électeurs

Nous recevons du Comité radical de Tourcoing, l'appel suivant que M. Gustave Dron adresse aux électeurs pour déclarer son désistement :

La situation électorale après le premier tour de scrutin est la suivante : le *parti républicain que je remercie de tout cœur, et dont l'union aussi complète que cordiale est réconfortante pour l'avenir, garde ses positions. Il avait 7.409 voix au premier tour des élections législatives de 1910 ; il en a, aujourd'hui, 7.571 et conserve la majorité relative à Tourcoing.*

Le parti clérical de 7.829 tombe à 5.938.

Le parti collectiviste de 4.938 passe à 7.513.

Comment expliquer cette multiplication extraordinaire des voix collectivistes ?

Les cléricaux se sont chargés de vous fixer à cet égard : la manœuvre est connue, avouée, établie par une série de témoignages certains.

Le candidat clérical lui-même, M. Salvetti, a le cynisme de déclarer que « *par tactique électorale, une bonne partie des voix libérales ne se sont pas portées sur son nom au premier tour* ».

Or, comme on a voté avec ensemble et que la proportion des votants est sensiblement la même que dans les grandes élections précédentes, où est donc passée « cette bonne partie des voix » dites libérales — qu'on évalue généralement à environ 2.000 — qui n'ont pas rejoint M. Salvetti au premier tour ? *A qui ont-elles profité ?* Personne ne doute que M. Inghels ait été le bénéficiaire de ces voix cléricales.

La tricherie est donc manifeste ; le devoir de rassurer les républicains des cantons de Tourcoing et d'ouvrir les yeux à ceux du département sur la situation faite à notre parti m'obligeait à signaler cette fraude ; je m'abstiens de la qualifier.

Quoiqu'il en soit, la haute idée que, mes amis et moi, nous nous faisons de la dignité personnelle du candidat, de la probité dans les luttes électorales, de l'obligation d'une discipline librement consentie, me dicte mon devoir.

Vous semblez vouloir tâter du collectivisme, même de ce collectivisme spécial qui revêt à Tourcoing une marque de fabrique tout à fait originale : je me garderai bien de chercher à vous contrarier et *ne serai pas candidat au deuxième tour.*

Tourcoing, le 28 avril 1914.

Votre toujours dévoué,
Gustave DRON.

Les opérations électorales dans la 2e circonscription de Cambrai seront-elles annulées ?

DES FAITS GRAVES SE SERAIENT PRODUITS

On nous écrit :

Le réactionnaire Seydoux, qui ne doit sa réélection qu'à l'alliance immorale des radicaux félons avec tous les résidus des partis rétrogrades que compte la deuxième circonscription de Cambrai, ne goûtera pas longtemps la joie de la victoire.

On nous informe en effet qu'une très grave infraction à la nouvelle loi sur le secret du vote s'est produite au Cateau, c'est-à-dire dans le fief même du député sortant.

Les électeurs ne sont pas passés par les cabines d'isolement. Ceux qui ont pénétré dans les isoloirs forment l'exception. Sur les 2.499 votants au Cateau, plus de 2.000, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des électeurs votants *ont dérogé à la loi, sous l'œil paterne et bienveillant des auterités Catésiennes.*

C'est une très grave atteinte aux dispositions de la loi, sur lesquelles, l'Administration Préfectorale avait pourtant attiré l'attention « rigoureuse » des municipalités.

De très hauts fonctionnaires, consultés sur ces faits, ont déclaré que si ceux-ci étaient nettement établis, les opérations électorales dans la deuxième circonscription de Cambrai seraient certainement annulées ; que sur ce point, il ne pouvait y avoir le moindre doute.

C'est aussi notre opinion. La municipalité du Cateau, nous en sommes persuadé, ne cherchera même pas à contester les faits. D'ailleurs, les témoignages abondent et les radicaux et les socialistes du Cateau ont déjà rédigé une protestation qui, instantanément, s'est couverte de nombreuses signatures.

S'il s'agissait de quelques cas isolés, on comprendrait que la municipalité du Cateau puisse ergoter, mais ici le nombre est trop grand.

D'ailleurs, M. Boulogne, premier adjoint, faisant fonctions de maire, président du bureau de vote, ne songera nullement à contester les faits. A M. Poirier, conseiller municipal radical du Cateau, qui lui faisait remarquer l'entorse par trop flagrante faite à la loi, il répondit d'un air souriant et détaché : « Bah ! pensez-vous que les isoloirs étaient bien nécessaires ? C'est une complication inutile. Voyez, personne ne s'en sert !! »

Inconséquence ou machiavélisme !

Dans tous les cas, on admettra avec nous que ces infractions constituent une très grave atteinte à la loi sur la liberté et le secret du vote, avec cette particularité aggravante qu'elles se sont produites au Cateau même, dans une ville où la famille Seydoux possède une importante manufacture employant de nombreux ouvriers, dans un endroit où la loi, plus que partout ailleurs, aurait dû être rigoureusement appliquée.

Comme l'ont nettement déclaré les fonctionnaires auxquels nous faisons allusion plus haut, **les opérations électorales dans la deuxième circonscription de Cambrai vont sans doute être annulées.**

La perspective d'une nouvelle bataille électorale va certainement réjouir les fervents républicains et les socialistes de la deuxième circonscription de Cambrai, meurtris dans leurs espérances et qui attendent la revanche avec une impatience légitime.

Cour d'Assises du Nord

Audience du Jeudi 30 avril 1914

Le pseudo-attentat aux mœurs de Cousoire

M. SUSTENDAL EST ACQUITTÉ

M. Auguste Sustendal, maréchal-ferrant à Cousoire était accusé d'attentat à la pudeur, commis « aux termes de l'acte d'accusation », le 19 mai 1913, avec violences, sur Léa Carrion, femme Raymond.

Cette affaire se présente sous un jour plutôt singulier.

Me Escoffier, défenseur de l'accusé, qui en la circonstance apparaît comme une véritable victime, n'eut pas de peine à faire éclater l'innocence de son client et M. Sustendal fut acquitté.

Les débats avaient lieu à huis clos.

Vol qualifié à Roubaix

Les accusés sont : Henri Vandeputte, 27 ans, né à Roubaix, manœuvre à Mouscron (Belgique) ; Henri Van Peteghem, 18 ans, né à Roubaix, teinturier en cette ville ; Léon Declercq, 22 ans, né à Roubaix, rattacheur à Roubaix ; Léon Deltête, 18 ans, né à Roubaix, imprimeur à Roubaix ; Julien De Ly, 19 ans, né à Bruges (Belgique), casseur de bois à Roubaix.

Voici les faits qui leur sont reprochés par l'acte d'accusation.

UNE EPICIERE ASSAILLIE

Le 6 décembre 1913, vers sept heures du matin, Mme Hélène Lima, 28 ans, épicière à Roubaix, rue Turgot, 16, se trouvait seule dans sa boutique qu'elle venait d'ouvrir lorsqu'un individu se présente et lui demande un quart de beurre. Au moment où elle allait le servir, trois autres individus surgirent brusquement ; l'un d'eux lui mit un revolver dont il était armé à hauteur du visage et la somma de lui remettre tout l'argent qu'elle avait chez elle. Il menaça de la tuer si elle n'obéissait pas.

Poussée par ces individus, Mme Lima monta dans sa chambre à coucher, au premier étage.

Elle prit cinquante francs dans le tiroir de la commode et les leur remit. L'un d'eux fouillant le secrétaire s'empara d'une somme de quarante francs environ.

Prétextant qu'elle ne voyait pas assez clair Mme Lima put s'approcher de la fenêtre. Malgré les efforts de l'un de ses agresseurs, elle brisa un carreau et appela à l'aide. Aussitôt les voleurs redescendirent l'escalier et s'enfuirent dans la rue. Elle les vit courir de sa fenêtre et remarqua qu'ils n'étaient plus que trois. L'un d'eux était resté dans la boutique ou sur le trottoir d'en face pour faire le guet il s'était sauvé dès qu'il avait entendu le bruit de la ivtre brisée.

Les investigations de la police de Roubaix firent presque immédiatement découvrir les auteurs et les complices de cet acte de banditisme. L'instruction a pu préciser la part que chacun d'eux y a prise.

C'est Henri Vandeputte qui a pénétré le premier dans la boutique pour demander un quart de beurre.

Il s'y était présenté la veille vers 5 heures du soir, dans le même but.

Il est formellement reconnu par Mme Lima

Les trois autres malfaiteurs arrivèrent ensuite, mais De Ly ne monta pas au premier étage. Il resta pour faire le guet dans la salle du rez-de-chaussée.

Van Peteghem était armé du revolver. leur possession

Tous d'ailleurs avaient des revolvers en Il en menaça continuellement l'épicière.

Vandeputte, Van Peteghem et Declercq s'étaient ensuite retrouvés chez une femme Morant, vers 8 heures du matin. Ils avaient partagé entre eux l'argent volé.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur les accusés. Vandeputte est un repris de justice des plus dangereux. Il a été frappé d'interdiction de séjour. Il est passible de la relégation.

Tous les autres, sauf Deltête, ont des condamnations à leur actif.

INCIDENTS

Les débats très longs furent aussi fastidieux qu'intéressants.

Vandeputte et Van Peteghem renouvelèrent leurs aveux, tandis que Deltête, Declerck et de Ly, persistèrent à nier énergiquement.

La déposition des témoins donna lieu à quelques apostrophes plutôt véhémentes entre ceux-ci et les accusés qui, à l'envie, rappelèrent que plusieurs témoins avaient été condamnés et que leur témoignage était des plus suspects. L'un d'eux, était même expulsé de France.

Après un réquisitoire modéré de M. Parigot, substitut et cinq plaidoiries de Mes de Guesny pour Vandeputte, Bos, pour Van Peteghem, Spriet pour Deltête, Macquart pour Declercq et Matin, pour De Ly.

LE VERDICT

Le jury, à 8 heures 35 se retire pour délibérer.

Il revient à 9 heures avec un verdict affirmatif en ce qui concerne Vandeputte, mitigé de circonstances atténuantes en ce qui concerne Van Peteghem et Declerck, négatif en ce qui concerne Deltête et De Ly.

En conséquence, *De Ly et Deltête sont acquittés.*

La Cour prononce les condamnations suivantes : *Vandeputte, 8 ans de travaux forcés et la rélégation; Van Peteghem, 6 ans de réclusion ; Declerck, 5 ans de prison.*

A Roubaix

La grève du gaz

DES « BRISEURS DE GRÈVE » SONT ARRIVÉS. — L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ASSURÉ TANT BIEN QUE MAL.

Toute la nuit de mercredi à jeudi, trouant la nuit de leurs yeux clignotants, quelques réverbères ont assuré tant bien que mal, plutôt mal que bien, l'éclairage des rues.

A certains endroits les antiques lanternes à pétrole installées dans la journée par les soins de la Compagnie complétaient par une note pittoresque ce rudimentaire éclairage.

Grâce aux efforts de quelques briseurs de grève, le gaz a été rétabli dans quelques usines et ateliers de Roubaix et Tourcoing, mais avec, en plus, quelques grèves nouvelles survenues jeudi matin par-ci par-là et aggravées grâce au trolley de la Compagnie des tramways.

Hier jeudi, les abonnés ont été à peu près complètement privés de gaz et comme beaucoup d'entre eux utilisent des réchauds, la cuisine s'est faite plutôt difficilement dans de nombreux ménages.

Cependant des « briseurs de grève » sont arrivés de Paris, 24 hier matin, nous a-t-on dit, et 24 hier soir. La Société Roubaisienne tient d'ailleurs avoir fait appel à cet élément de désordre inévitable.

UNE NOTE DE LA COMPAGNIE

Nous avons reçu, avec prière d'insérer, la note suivante :

« La Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité nous prie de prévenir le public qu'elle a dû cesser momentanément la fabrication du gaz mais qu'elle se met en mesure de la rétablir dans le plus bref délai possible.

» Dans l'intérêt de la ville, de la population et de l'industrie, elle fait appel à la bienveillance de ses abonnés et les prie de ne faire usage que du gaz qu'avec la plus grande parcimonie en attendant qu'elle puisse remplir à nouveau ses gazomètres. Elle les avisera ensuite par la voie de la presse du moment où ils pourront utiliser le gaz suivant leurs besoins complets. »

LES MESURES D'ORDRE

Le service d'ordre, assuré par des gendarmes et des agents, est dirigé par M. Orlhanges, commissaire de police du 4e arrondissement, sous les ordres de M. Warguier, commissaire central.

Aucun incident ne s'est produit jusqu'ici.

LES REPERCUSSIONS

Nous avons signalé hier que la grève du gaz avait occasionné la fermeture de plusieurs petits établissements industriels utilisant des moteurs à gaz

Nous croyons savoir que l'industrie du gazage, relativement importante à Roubaix, est également frappée par la grève actuelle qui contraindra un certain nombre d'ouvriers au chômage.

Un homme tombe d'une hauteur de huit mètres

Les surveillants des cours de notre Ecole nationale des Beaux-Arts sont chargés de toutes les besognes, voire même les plus répugnantes et cela, contrairement au règlement.

Mardi dernier, un nouveau promu, M. Lévêque, en service depuis un mois, avait été chargé de laver les vitres de la véranda de la grande cour d'honneur, travail que fait ordinairement un homme de métier. Il doit y avoir un crédit spécial pour ces travaux, au budget de l'Ecole.

Tout à coup, le pauvre surveillant fit un faux pas, passa à travers le vitrage et tomba dans le vide d'une hauteur de huit mètres. Il devait se tuer sans la rapide et courageuse intervention de son collègue Simoor qui ne compte pas moins de quatorze campagnes comme sous-officier de tirailleurs sénégalais d'abord, des tirailleurs tonkinois ensuite.

Bien que vaillamment blessé, M. Lévêque n'a pas cessé son service.

Une trombe d'eau dévaste Avesnes-lez-Aubert et Rieux

Les dégats sont importants

Jeudi après-midi, vers quatre heures, une trombe d'eau est tombée avec soudaineté et violence sur la commune d'Avesnes-lez-Aubert. Conduites par le riot du pont à vague et le ruisseau d'Erclin, qui amènent les eaux des directions de Caudry et de Quiévy, les eaux ainsi brusquement déversées dans la vallée ont inondé les maisons d'Avesnes-lez-Aubert et de Rieux, dont elles ont dévasté les abords.

UNE USINE RAVAGÉE

Le tissage mécanique de MM. Herbin et Trudelle, qui a reçu la première atteinte de la trombe, est partie détruit et le sinistre n'a pas plus épargné les toitures, qui ont été comme balayées, que les caves, qui sont remplies d'eau, et les ateliers, où le désordre est indescriptible ; l'eau y a apporté et mêlé aux matières textiles des débris de tous genres.

Les dégâts sont immenses ; un peu plus loin, rue Thiers, un égout est crevé ; partout l'élément liquide déchaîné a semé ruines et désolation.

Comme le jour tombe, il est impossible de se rendre compte de l'étendue de la catastrophe.

A Rieux, où le flot dévastateur est allé ensuite poursuivre sa besogne de destruction, ce n'est partout que masse de boue et traces lamentables du passage du torrent.

UNE VOITURE EST ENTRAINÉE PAR LES EAUX

Comme en 1905, où ce village fut éprouvé par l'inondation, ce sont les parties basses d'village qui ont le plus souffert : d'un côté l'Erclin a débordé et coupé la route d'Avesnes-les-Aubert.

M. François Raoul n'a eu que le temps de faire devant les eaux avec ses chevaux et quant à la voiture de M. Deras, de Denain, elle a été entraînée par le torrent et s'est trouvée un moment en fâcheuse posture.

Le conducteur et le cheval ont été sauvés, après des efforts inouïs, par de courageux citoyens, qui ont dû établir une chaîne pour ne pas être entraînés par la violence du courant.

DES MAISONS, UNE PASSERELLE SONT DETRUITES

L'amaison de M. Wallez, rue de Cambrai, le cabaret Gérard Dolse ont été envahis par les eaux, ainsi que cinq ou six maisons de tisseurs qui se trouvent dans la cour dudit cabaret. La passerelle de la rue Aubenche a été balayée et il n'en reste pas une poutre sur place. L'eau a tout emporté. Le riot du pont à vagues a fait des siennes comme en 1905.

Sur les murs, par les trous du limon qui recouvre briques et pierres, comme il enduit le pavé d'une couche épaisse et grasse, on peut remarquer que l'eau est montée jusqu'à plus de cinquante centimètres.

La mairie, pourtant surélevée, a failli être inondée.

Le nombre des caves inondées est considérables.

M. Dislaire, maire, a pris les mesures que commandait la situation.

A 8 heures du soir, plusieurs compagnies d'infanterie quittent Cambrai avec le sous-préfet, M. Aliez, qui a également requis tout un matériel de pompiers.

Les pompiers de Cambrai, qu'appelle le tocsin, vont également se diriger sur les lieux. Toute la région est en émoi.

Dernière Heure

Le drame du «Figaro»

UN TEMOIN PAS COMMODE CONFRONTATION SANS RESULTATS

Paris, 30 avril. — M. Caillaux et M. Ceccaldi ont fait cet après-midi une courte apparition dans le cabinet de M. Boucard.

M. Boucard a envoyé chercher Mme Rémy la tenancière du bureau de placement, par deux inspecteurs de la sûreté, car celle-ci avait déclaré qu'elle n'avait pas le temps, ce après-midi, de se rendre auprès du juge.

Mme Rémy est arrivée à 4 heures et demie.

Comme on la faisait attendre dans le couloir attenant au cabinet du juge, elle a eu une assez violente altercation avec la cuisinière retenue par Mme Caillaux et lui a reproché les termes de sa déclaration à M. Boucard.

Mme Rémy a protesté également contre l'attente qu'on lui a fait subir, disant qu'on avait introduit, aussitôt après leur arrivée, MM. Ceccaldi et Caillaux dans le cabinet du juge d'instruction.

C'est à 5 heures moins le quart que Mme Rémy a été introduite dans le cabinet de M. Boucard. La confrontation a commencé aussitôt.

Paris, 30 avril. — La confontation à laquelle le juge d'instruction a procédé cet après-midi entre Mme Caillaux, Mme Rémy et la cuisinière n'a donné aucun résultat, chacune maintenant sa déposition précédente.

UNE DIFFERENCE D'HEURES QUI SE REDUIT CONSIDERABLEMENT

Paris, 30 avril. — Sur la demande de Mme Rémy, la placeuse chez laquelle Mme Caillaux s'était rendue le jour du meurtre de M Calmette, M. Boucart, juge d'instruction, a décidé de convoquer cette semaine, pour les interroger, Mmes Nattand Meyer et Lavollée qui, paraît-il, doivent confirmer la déposition de Mme Rémy.

D'autre part, M. Crépin, commissaire de police du Faubourg Montmartre, a reçu mission de saisir les fiches des personnes s'étant présentées au Crédit Lyonnais avant ou après Mme Caillaux et d'interroger lesdites personnes qui sont déjà connues.

D'après les derniers témoignages recueillis, il n'existerait plus maintenant qu'une différence d'un quart d'heure à 20 minutes entre l'heure indiquée par Mme Caillaux et celle indiquée par les autres témoins.

M. Boucart entendra demain MM. Painlevé et Caccaldi.

Les aspirants "mal élus"

DANS LE RHONE

Lyon, 30 avril. — Le socialiste unifié Arnaud, refusant de déférer à la volonté exprimée par la Fédération socialiste du Rhône, déclare qu'il maintiendra sa candidature dans la 3me circonscription de Lyon dont le député sortant est M. Augagneur, républicain socialiste, ancien ministre.

Les drames de la mer

UN QUATRE-MATS EN DANGER

Londres, 30 avril. — La station de North Foreland annonce par T. S. F. qu'un grand quatre-mâts de 2.000 tonnes, que l'on croit être de nationalité allemande, s'est échoué sur les Goodwins, et se trouve en position dangereuse.

Plusieurs bateaux sont immédiatement partis à son secours.

Le temps est brumeux, avec un fort vent du nord-est. La mer est grosse.

Une affaire douteuse

LES MINES D'OR DE LA « PATAZ GOLD MINING »

Paris, 30 avril. — Sur commission rogatoire de M. Bourguet, juge d'instruction, M. Bénézech, commissaire aux délégations judiciaires, avait été chargé, il y a quelque temps, de procéder à une enquête sur une nouvelle création d'un sieur Calais, dit Molien, âgé de 54 ans, habitant 12, boulevard d'Auteuil, à Boulogne-sur-Seine et ayant ses bureaux, 44, rue Blanche où il éditait une feuille financière : « La Grande Circulaire financière internationale ».

L'enquête a démontré au magistrat que Calais avait envoyé à de nombreuses personnes habitant la province et qui cherchaient à faire fructifier d'importants capitaux, une circulaire annonçant qu'un groupe de financiers français en relations avec d'importantes maisons de coulisses de Paris, avait pu s'assurer un lot d'actions de mines d'or de « La Pataz Gold Mining » à des conditions exceptionnelles.

La circulaire ajoutait que les actions allaient être introduites sur le marché de Paris et de Londres et qu'un syndicat avait été constitué qui avait réussi à obtenir un droit d'option permettant facilement d'écouler ces actions avec un bénéfice de 100 %.

Sans qu'aucune plainte ait été déposée au Parquet, M. Bénézech a perquisitionné aujourd'hui dans les bureaux de Calais.

Cette perquisition a établi qu'une vingtaine de capitalistes de province avaient adhéré au projet de syndicat et versé des sommes supérieures à cent mille francs, que d'autre part, le syndicat n'existait pas et enfin que les sommes avaient été versées au propre compte du financier.

La religion du magistrat ayant été suffisamment éclairée, Calais a été arrêté.

Rixe sanglante entre conscrits

Lyon, 30 avril. — Une rixe a éclaté entre deux conscrits qui sortaient de la mairie du troisième arrondissement où ils venaient de passer le conseil de révision.

L'un d'eux, Georges Dautand, apprêteur, a porté à son adversaire, Edouard Verchère, tulliste, six coups de couteau.

Le blessé, dont l'état est grave, a été transporté à l'hôpital de la « Croix-Rousse ».

L'INCIDENT DE METZ

Strasbourg, 30 avril. — Bien que l'incident survenu à Metz entre l'officier aviateur Weitzel et trois Messins ait été démenti officiellement, le « Courrier de Metz », qui l'a rendu public, maintient aujourd'hui sa première version.

Il ajoute même de nouveaux détails et déclare que le lieutenant Weitzel a été obligé d'aller présenter ses excuses aux trois Lorrains qu'il a insultés et que ceux-ci ont dû se présenter devant un conseil d'honneur chargé de solutionner cette affaire.

M. Paul Gavault, directeur de l'Odéon

Paris, 30 avril. — Viviani, ministre de l'instruction publique, a définitivement arrêté son choix.

Il a désigné comme directeur de l'Odéon M Paul Gavault.

La nomination officielle sera signée la semaine prochaine lorsque le cahier des charges aura été modifié et lorsque des garanties d'ordre financier, exigées par le ministre, auront été fournies.

LE MYSTÈRE CADIOU

Landerneau, 30 avril. — Les deux témoins entendus aujourd'hui par le commissaire de police de Landerneau qui ont infirmé complètement le témoignage de Mme Hémery sont M. Bouguen, conseiller municipal de Landerneau, et M. Perron, retraité de la marine.

Il convient d'ajouter que la femme Hémery s'est montrée beaucoup moins affirmative qu'hier.

UN ECHAFAUDAGE S'ECROULE

Paris, 30 avril. — A 6 heures un échafaudage, adossé à une maison en construction, 6, rue Alexandre-Dumas, s'est écroulé entraînant avec lui trois ouvriers qui ont été précipités sur le sol.

L'un d'eux a été tué sur le cop; un autre est blessé et le troisième, père du blessé, n'a eu aucun mal.

TEMPETE ET INONDATION A SAINT-PÉTERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 30 avril. — Un ouragan, accompagné d'une tempête de neige, a emporté pendant la nuit 300 barques.

Soixante d'entre elles ont été coulées.

Le vent a entraîné également sur la Néva une maisonnette en bois avec une famille entière

L'eau est montée de sept pieds. Toutes les îles environnant Saint-Pétersbourg sont inondées.

— Ma fille ! appela-t-elle, les yeux hagards, la voix rauque.

Et aussitôt, voyant des taches sur son tablier :

— C'est du sang ! c'est du sang !

— Allons, taisez-vous, ma petite, fit une des marchandes, il faut prendre sur vous...

— C'est du sang ! c'est du sang !

Elle répétait les mots sinistres, les bras raides jetés en avant, les mains tordues.

Quelqu'un lui détacha le tablier, le lança à travers les mannes.

Mais elle en vit à son corsage.

Le pauvre Jollivet, tombant sur elle, avait déjà le trou profond de la poitrine, par où giclait, avec un bruit de glougou, ce qui mettait dans ses artères les battements de la vie.

— Là aussi, là... là... là...

Mme Harpin sortit son mouchoir de sa poche, essaya, sans y réussir, d'effacer la plaque sombre.

Comme Lison criait plus fort, la femme qui la portait la présenta à sa mère.

— Donnez-lui à boire, à votre petite, c'est ça qu'elle veut.

— Oui, ça vous calmera, fit la brave poissonnière.

Jeanne arracha l'encolure de son corsage, saisit frénétiquement sa fille, colla le mignon visage rose au sein dur comme du marbre, toujours gonflé de lait, et, dans un effort surhumain, apaisa ses nerfs.

Le bébé tira voracement, la mordit sans qu'elle le sentît, puis se jeta en arrière en hurlant.

— Bois, mon amour... bois, mon ange... ma petite fille.

Et elle appliquait la tête aux cheveux déjà frisottants, sur la chair qui était toute froide.

L'enfant recommença plusieurs fois, coup sur coup, en y mettant toute sa force, toute sa colère, puis pleura doucement, de grosses larmes, avec cette peine amère des tout petits qui ne veulent pas qu'on les console.

Mme Harpin lâcha la première la vérité :

— Son lait est tari, pardi !

En effet, plus une goutte : Lison tira encore et pleura plus fort.

Ces femmes, jusqu'alors surexcitées ou atterrées, sentirent leurs entrailles maternelles frémir.

— Oh ! la pauvre madame Bossier ! Oh ! la pauvre gosse ! Le lait reviendrait peut-être, mais en attendant...

— Un biberon, fit Mme Harpin ; rentrez chez vous, ma petite amie, restez-y un peu tranquille, je vais vous y rejoindre, avec ce qu'il faut pour l'enfant... Où est-ce que vous demeurez ?

— Au *Rat-qui-Chante*, rue de la Huchette.

— Ah ! chez les Lespidous... Des braves gens ; allez !... A tout à l'heure.

Mais on arrivait du commissariat, pour recueillir sur place les premiers témoignages.

Le secrétaire pria Jeanne Bossier, puis quelques personnes de son entourage qui avaient assisté à la scène du meurtre de le suivre jusque-là.

Et ce fut Mme Harpin qui garda la petite, qui l'emporta pour la calmer avec le biberon qu'elle acheta chez un herboriste, et qu'elle fit emplir de lait, trait sous ses yeux à la vacherie la plus proche.

Jeanne ne se retrouva dans sa chambre meublée, avec sa petite fille, fort heureusement trop affamée pour repousser le bout le caoutchouc qu'on lui fourrait dans la bouche, que vers les huit heures.

On lui remit l'enfant dans les bras, en espérait la voir pleurer.

Il fallut lui reprendre sa Lison ; elle poussa un grand cri, le signal d'une nouvelle crise nerveuse, puis elle eut comme du délire.

Mme Lespidous n'hésita plus à faire appeler un médecin.

Celui-ci porta un diagnostic très grave.

La jeune femme était frappée d'un transport au cerveau.

— Il vaudrait mieux, affirma-t-il, la faire porter à l'hôpital, où on la prendra d'urgence, elle ne peut pas être soignée ici... Demain matin, si elle ne va pas mieux, je m'occuperai de cela.

Le lendemain, l'état de la malade n'avait fait qu'empirer.

On la plaça, sans qu'elle en eût conscience, comme on avait fait la veille pour Alfred Jollivet, dans une voiture des Ambulances Urbaines ; le même hôpital la reçut, un corridor séparant les deux salles, côté des hommes et côté des femmes, où lui et elle, victimes d'une passion maladive, d'une jalousie injuste, rendrait peut-être le dernier soupir.

Et ce matin-là, l'étal de Jeanne Bossier, dans l'allée des fleurs, demeura inoccupé, vide de verdure, de roses, d'œillets, de boutons d'or et de marguerites, parmi lesquels le bébé riait aux passants, à Alfred Jollivet, le géant bon aux faibles et aux enfants, la cause innocente, la petite Lison, de ses arrêts fréquents, devant la boutique de la belle blonde, et de la sympathie plus vive qu'il avait pour celle-ci, veuve du fils d'un camarade, et si jeune, si honnête, si méritante.

La place de Mme Jollivet aussi resta vide, personne n'y parut, pas même Pierre Estarat.

Celui-ci, profitant de son congé forcé, congé qu'il craignait bien voir durer assez longtemps, pour le contraindre à chercher du travail ailleurs, s'en alla avec la Bique, vers la rue de Vaugirard.

L'ancien « vagabond malgré lui » n'avait pas été, depuis une dizaine de jours, prendre des nouvelles de « M. Claude » et de sa famille.

Et depuis trois mois au moins, Pierrounet, retenu les sept jours de la semaine, ne mettait point les pieds avec son vieux compagnon, dans l'hôtel de la rue de Vaugirard.

Cette course ensemble lui était agréable, quoiqu'il allât dans une maison en deuil.

Elle lui changeait quand même les idées, le sortait de l'obsession du meurtre qui glaçait son sang dans ses veines, en faisant se dresser sur son front ses cheveux drus.

A son âge, avoir vu déjà deux crimes : celui du Val-Rose et celui de l'allée des fleurs.

Ils errèrent bien une heure avant de gagner l'hôtel de la rue de Vaugirard, à travers ce jardin du Luxembourg, qui leur paraissait toujours merveilleux avec ses allées régulières, ses beaux arbres très verts à cette saison de l'année, ses marbres blancs, devant lesquels le vieux et le jeune restaient bouche bée.

La fontaine Médicis, où s'ébattaient des canards, l'allée voisine, de préférence choisie par les moineaux, les hardis pierrots parisiens qui vous prennent les miettes de pain jusqu'au bout des doigts, les attirait, et aussi et surtout le grand bassin entouré de nourrices et d'enfants, sur lequel la Bique suivait avec autant d'intérêt que Pierrounet, les évolutions des petits bateaux à voiles.

Les deux paysans, le vieux traînant son chien Six-Sous, à cause de cette promenade dans le Luxembourg, par une ficelle, arrivèrent rue de Vaugirard, comme M. et Mme Varagniez, accompagnés de leur fille, descendaient de voiture et rentraient chez eux.

Le fils de la veuve Estarat poussa le vieillard du coude.

— Vous avez raison, l'ancien : combien il a vieilli, M. Claude.

— Ah ! oui, le pauvre, il a vieilli !

— Et Mme Varagniez ne paraît plus jeune... Comme elle est pâle sous son grand voile, Mlle Marie-Thérèse.

— Tout ce monde-là est triste, pitchoun ! C'est pourtant du bon monde, mon Dieu !

Mais ces dames venaient de les reconnaître à dix pas.

— La Bique ! fit Marie-Thérèse s'avançant sur le trottoir, la main tendue vers l'homme qui l'avait arrachée à la plus horrible des morts.

Son père et sa mère s'arrêtèrent sur le seuil qu'ils allaient franchir, le cordon tiré par le concierge.

Ils firent passer devant eux les deux paysans.

Et au lieu de descendre à l'office avec Six-Sous, qui en connaissait le chemin et s'enfila par le petit escalier, ils entrèrent dans cette pièce où l'ex-coureur de grandes routes avait déjà été reçu : le cabinet sévère, luxueux, confortable de l'avocat.

Mme Varagniez fit apporter des rafraîchissements ; un bon verre de vin, c'était ce qu'ils préféraient, en vrais enfants de l'Hérault, habitués à regarder mûrir les grappes en pleins champs de vignes, et à voir tirer au tonneau le jus du raisin, qu'on boit comme du petit lait.

Ils dîneraient à l'office, cela fut convenu de suite.

On parla.

Pierrounet ne travaillait donc plus ?

Il raconta le meurtre du fort de la Halle, et M. Varagniez, après un afflux de sang à la face, devint d'une pâleur de cadavre.

Ses yeux qui erraient vagues autour de lui, se ranimèrent ; le regard de sa fille, un regard de flamme, le brûlait.

Il n'en eut point conscience : les prunelles de velours étrangement douces et tristes de Marie-Thérèse lui envoyaient maintenant toute leur affection.

Calme, il se fit narrer, avec plus de détail, le drame.

Ainsi cette créature avait tué son mari par un sentiment unique de jalousie : dix-neuf ans de ménage, six enfants ; dans le ménage l'aisance que procure le labeur constant du père et de la mère, tous deux en pleine force, en pleine passion par conséquent.

C'est bizarre comme on peut devenir assassin !

— Car c'était une brave femme, n'est-ce pas, Pierre ?

— Oh ! monsieur Claude, il n'y a qu'un cri aux Halles et dans sa maison... honnête, travailleuse, bonne mère !... Mais, là, il paraît, quand il s'agissait de son homme, un chien de caractère ! Elle avait déjà dit à des gens, qu'il lui semblait qu'elle le tuerait, quelque chose la poussait, il la faisait trop souffrir !

— Alors... chez elle... il y aurait eu préméditation ?

— Oui, dit Mme Varagniez, une espèce de hantise.

— Il faudra plaider cela : l'idée fixe... La malheureuse ! Et maintenant, son attitude... Qu'a-t-elle fait, qu'a-t-elle dit après le meurtre ?

— Ses fils ont raconté que chez le commissaire de police elle était très calme.

(A SUIVRE)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE